

« En Guinée, la justice n'est pas pour tout le monde »

**Avocat, au service de tous, ou inaccessible aux démunis ?
Maitre Foromo Frédérik Loua Il avocat à la cour et
président de l'ONG les Mêmes Droits Pour Tous (MDT)**

Quelle est votre spécificité par rapport aux autres avocats ?

Je suis un avocat bénévole engagé dans la défense des droits de l'homme. Je travaille dans les prisons pour justement aider ceux qui sont en détention illégale et qui n'ont pas les moyens de payer les services d'un avocat. Dans notre ONG, nous faisons du bénévolat à la différence des autres avocats qui se font payer.

Pourquoi avez-vous choisi la défense des droits de l'homme ?

J'ai commencé à travailler depuis 2004. J'ai fait quelques tours à la maison centrale et j'ai vu qu'il y avait assez de détentions illégales dues au dysfonctionnement de l'appareil judiciaire. On a alors décidé de créer cette organisation afin de recourir à des financements extérieurs avec l'ambassade de France et des organismes américains pour continuer notre travail. Aujourd'hui, nous sommes une vingtaine dont quatre avocats et nous avons pu aider près de 3500 personnes qui sont directement sorties de la prison, sans compter ceux que l'on défend parce qu'ils sont jugés et condamnés de façon irrégulière.

Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés ?

Nous avons été arrêtés en 2011, entendus sous procès verbal puis placés en garde à vue. Nous avons alerté tout le monde et été libérés à minuit. Le lendemain, le barreau a



organisé une assemblée générale extraordinaire pour examiner la question car nous avons de très bonnes relations avec le barreau.

La justice guinéenne peut-elle être qualifiée de justice de classe ?

En Guinée, la justice n'est pas pour tout le monde. Il faut avoir les moyens parce qu'elle coûte très chère. En ce qui concerne les dépends, les prix sont officiels, mais pour faire exécuter une décision de justice, c'est tout un problème. Beaucoup de choses font qu'il est illusoire de penser que les populations les plus pauvres ont droit à la justice comme tout citoyen ordinaire.

**Fatoumata Sy Savané
Kaba Djamo**

Les risques du métier

**Défenseur des causes difficiles et victime de bastonnade,
Maitre Thierno Souleymane Baldé garde espoir**

A près de 40 ans, Thierno Souleymane Baldé est avocat. Travaillant pour la cour d'appel de Conakry, il est aussi président de l'institut de recherche de la démocratie et de l'Etat de droit (IRDED). Admis au barreau guinéen en 2007, il était auparavant conseiller juridique. Connu pour être le défenseur des victimes de répressions, il a récemment été roué de coups par des hommes en uniforme. Un événement traumatisant sur lequel il préfère ne pas s'appesantir. Témoin direct de la dangerosité d'être avocat des causes difficiles, Maitre Baldé avoue aussi que ce travail peut être réconfortant. « En 2007, il était assez difficile d'avoir accès aux clients. Les procédures étaient trop compliquées au niveau des gendarmeries et de la police. Des réticences se

remarquaient dans les tribunaux autour de certaines questions. Mais, de nos jours, c'est possible de rencontrer facilement des clients détenus dans les gendarmeries avec plus de respect. Il y a encore du chemin à faire si on veut une justice équitable en Guinée. »

D'après Baldé, la méconnaissance de la loi par ceux qui l'appliquent ralentit l'amélioration de la justice guinéenne. « Nous constatons dans beaucoup de cas que les magistrats ne maîtrisent pas les dispositions de la loi. Ils ignorent le plus souvent ce qu'ils sont censés faire pour faire appliquer la justice. »

Quelles que soit les difficultés rencontrées dans le métier d'avocat, il y a tout de même de l'espoir pour arriver à une justice équitable en Guinée.

Mariam Sy

Entre le bien et le mal

**Augustin Gnimassou, sociologue et enseignant, a une analyse personnelle de la profession d'avocat.
Explication**

« C'est une bonne chose que les prévenus ou les accusés puissent avoir l'occasion de se défendre en toute liberté. Toutefois, les gens ne maîtrisent pas toujours les méandres du droit. De plus, le coût des honoraires empêche la population de recourir au service d'un conseiller ».

Pour Augustin Gnimassou cette mauvaise image de la profession est parfois renforcée par le comportement de certains qui, par appât du gain, poussent leurs clients à la poursuite de la procédure même si la cause est perdue d'avance.

Le chercheur pense aussi que la religion peut constituer un obstacle dans la perception de la profession.

« De plus, selon une expression populaire, les avocats transforment le vrai en faux et le faux en vrai, dans le sens de leurs intérêts. De quoi brûler en enfer. Pour éviter la prophétie, les parents déconseillent à leurs enfants d'exercer ce métier ».

**Mamadou Alpha Bah
Ramatoulaye Diallo**